



Contrôle de l'habitant
Bureau des étrangers

FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE LA POPULATION DURANT LA PANDÉMIE COVID-19

Selon les instructions cantonales et au vu de la pandémie actuelle, merci de prendre note des informations suivantes :

Dispense de la présence personnelle des habitants au guichet dans les cas suivants :

1. Lors de l'arrivée :

- de Suisses ;
- d'étrangers arrivant de Suisse ;
- de primo-arrivants (arrivées de l'étranger)

2. Lors des renouvellements de permis :

- C ; B (y.c. étudiants) ; L ; G

3. Pour le retrait de permis :

Les permis vous seront envoyés par courrier postal. Dans le cas où des documents complémentaires seraient nécessaires, nous vous en feront la demande par courrier également.

4. Pour le retrait d'attestations d'établissement (résidence) :

Toute demande **justifiée** d'une attestation devra être faite par courrier postal **OU** par courriel en y joignant une copie de qualité de la pièce d'identité du demandeur. Celle-ci vous sera envoyée par courrier postal avec la facture relative à l'émolument.

Pour toute question concernant vos démarches, merci de prendre contact avec nous **uniquement** par courrier ou par e-mail à controlehabitant@tannay.ch. Dans l'éventualité où une présentation personnelle est nécessaire, nous fixerons un rendez-vous avec vous.

Nota bene : les émoluments seront perçus par facture, celle-ci vous sera envoyée en temps utile.